

De l'association à l'entrepreneuriat social

Jean-François Draperi

Numéro 293, juillet 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022093ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022093ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Draperi, J.-F. (2004). De l'association à l'entrepreneuriat social. *Revue internationale de l'économie sociale*, (293), 4-5.
<https://doi.org/10.7202/1022093ar>

DE L'ASSOCIATION À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Les termes d'entrepreneuriat social et d'entreprise sociale sont de plus en plus utilisés pour désigner un ensemble d'activités spécifiques au sein de l'économie sociale. Si la grande majorité des entreprises sociales s'inscrivent dans le cadre juridique des associations, certaines d'entre elles peuvent être des coopératives: l'approche en termes d'entreprise sociale questionne donc la partition juridique classique de l'économie sociale. Plus précisément, en proposant de nouveaux critères de partition différents des critères juridiques, elle réactualise plusieurs questions, dont le problème classique du rapport entre l'économie sociale et l'Etat.

Le rôle de l'Etat dans la structuration de l'économie sociale a toujours été l'objet de nombreux débats. Selon que l'on se situe dans la sphère associative, dans la tradition mutualiste ou dans la tradition coopérative, le rapport à l'Etat est certes différent. Mais dans l'ensemble, l'économie sociale se présente généralement comme issue de l'initiative et du droit privés et, simultanément, il est difficile de la comprendre sans la situer relativement à l'Etat. Constatant son importance, André Gueslin remarque à propos de ce lien: « *Il s'agit d'une alliance temporaire conçue comme telle à la fois par les pouvoirs publics et par les bénéficiaires*⁽¹⁾. » Cette question est abordée ici à partir de trois problématiques principales.

La première est celle de la reconnaissance publique des associations, sur laquelle nous nous sommes souvent penchés dans la *Recma* depuis les textes fondateurs de F. Bloch-Lainé. Cette reconnaissance franchit aujourd'hui une nouvelle étape avec la mise en œuvre du compte satellite des institutions sans but lucratif, qui permettra, pour dire vite, de mesurer et de comparer le secteur associatif. Nous poursuivons notre exploration commencée dans le numéro 292, en publiant la première partie d'un article signé par Edith Archambault et Philippe Kaminsky, qui présente les enjeux généraux de ce compte satellite.

La seconde problématique est celle de l'entrepreneuriat social proprement dit, sur lequel nous nous étions déjà penchés dans notre numéro 288. L'intérêt commun des deux articles que nous publions aujourd'hui sur ce thème réside dans la mise en évidence de la diversité des entreprises sociales: Nathalie Schieb-Bienfait et Caroline Urbain déplacent le mode de questionnement à partir d'une étude menée sur le secteur des services aux personnes âgées, en montrant que, face à des parties prenantes aux intérêts différents, les entrepreneurs sociaux se doivent de construire des coordinations innovantes au sein de leurs organisations comme avec leurs environnements. Les chercheurs du groupe EMES de l'université de Liège livrent les résultats, extrêmement riches, d'une vaste enquête européenne

(1) Gueslin (A.), *L'invention de l'économie sociale*, *Economica*, 1998, p. 411.

sur les entreprises sociales d'insertion, résultats qui les amènent à établir des typologies d'entreprises sociales. L'un des traits marquants des entreprises sociales d'insertion n'en reste pas moins que, s'adressant à des populations défavorisées, elles rendent un service qui dépasse les besoins stricts de leurs membres et peut être rapproché ainsi du service d'intérêt général. A partir d'un angle de vue opposé, Nadine Richez-Battesti et Patrick Gianfaldoni étudient le sens du soutien économique de l'Etat. Les auteurs se penchent sur les dispositifs associatifs d'appui à la création de très petites entreprises soutenues par les pouvoirs publics. Ils mettent en évidence une forme d'industrialisation des services qui se réalise sous la tutelle des pouvoirs publics.

La relation souvent intime de l'entrepreneuriat social avec l'Etat paraît loin des principes d'autonomie et d'indépendance mis en avant par la coopération et la mutualité. Mais Jean-Christophe Fichou montre que l'Etat joua un rôle déterminant dans l'émergence de la mutualité et de la coopération maritimes au tournant du XIX^e et du XX^e siècle.

Au-delà des spécificités associatives, coopératives et mutualistes, ces diverses formes d'interpénétrations entre l'économie sociale et l'Etat témoignent plutôt de la légitimité et de la capacité de l'économie sociale à définir et à représenter les différents besoins et les intérêts économiques multiples de la nation face à un Etat qui, en fonction de son intérêt du moment, tantôt la combat, tantôt l'ignore et tantôt la reconnaît et la soutient.

Jean-François Draperi ●